
Canada
Province de Québec
Ville de Métis-sur-Mer

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE VILLE
AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire-trésorier, que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer, a, à sa session ordinaire tenue le 3 octobre 2011, adopté le règlement « #11-58 : concernant des amendements au règlement #06-27 portant sur les nuisances publiques. Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal situé au 138, Principale, Métis-sur-Mer.

Entrée en vigueur : 3 octobre 2011.

Donné à Métis-sur-Mer, ce 4 octobre 2011.

Stéphane Marcheterre, Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Stéphane Marcheterre, en ma qualité de secrétaire-trésorier de la Ville de Métis-sur-Mer, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes le 4^e jour d'octobre 2011.

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT
CE 4^E JOUR D'OCTOBRE 2011.

Stéphane Marcheterre, Directeur général et secrétaire-trésorier

TO TAXPAYERS OF THE AFORESAID TOWN
PUBLIC NOTICE

PUBLIC NOTICE, is hereby given by the undersigned, secretary-treasurer, that the council of the Town of Métis-sur-Mer, has, at its regular session held on October 3rd, 2011, adopted regulation «# 11-58 : concerning the amendments of regulation # 06-27 relate to public nuisances. The interested parties will be able to look into this regulation at the municipal office located at 138, Principale, Métis-sur-Mer.

Enter in force: October 3rd, 2011.

Given at Métis-sur-Mer, October 4th, 2011.

Stéphane Marcheterre, General Manager and secretary-treasurer

CERTIFICATE OF PUBLICATION

I, the undersigned, Stéphane Marcheterre, secretary-treasurer of the Town of Métis-sur-Mer, certify under my oath of office that I have published the public notice annexed the 4th day of October 2011.

IN TESTIMONY WHEREOF, I GIVE THIS CERTIFICATE
THIS 4TH DAY OF OCTOBER 2011.

Stéphane Marcheterre, General Manager and secretary-treasurer